

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le onze mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - LEGROS David - DOUBLET Paulette - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - DI-BELLA Marie-Françoise - HILLENBLINK Benoît - FLAUSSE Angélique - FAUDIER Robert - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna - SCHMITT Nicole

Membres absents excusés :

SCHAAB Claude qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt
PELOSO Michèle - AMBLARD Léa - FISCHER Thibaud - FURNARI Angelo - BLANRUE Damien

LEGROS David est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Attribution du marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2025.

2ème point de l'ordre du jour :

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le maire indique que, en application de l'article L2121-4 du CGCT, les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE À : MONSIEUR LE MAIRE DE CARLING - B.P. 34 - 57490 CARLING
TÉL. : 03 87 93 21 11 - FAX : 03 87 82 61 43 - EMAIL : mairiedecarling@wanadoo.fr

Madame OTT Sabine a envoyé, en date du 30 janvier 2026, un courrier informant le maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Ce courrier a été reçu en mairie le 3 février 2026.

Le maire en a informé par mail le Sous-préfet de Forbach/Boulay-Moselle le 4 février 2026.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame OTT Sabine de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 3 février 2026.

3ème point de l'ordre du jour : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le maire donne la parole à David LEGROS qui indique que les bordereaux de titres et de mandats 2025 ainsi que les factures sont mis à disposition des conseillers qui ont reçu le compte financier unique.

Ce compte financier unique est présenté en section de fonctionnement par chapitre. Les dépenses de fonctionnement sont de 2.191.890,49 euros et les recettes se montent à 2.431.112,58 euros auxquelles il faut rajouter l'excédent reporté de 1.382.739,32 euros, soit au total 3.813.851,90 euros.

La section d'investissement est présentée par programme. Les dépenses totales d'investissement s'élèvent de 421.819,09 euros (dont 124.651,99 euros de remboursement de capital d'emprunts et 125.255,55 de déficit reporté) et les recettes à 238.4408,15 euros (dont 125.255,55 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé, 52.278,23 euros de dotations, FCTVA et taxes d'aménagement et 27.710,42 euros d'amortissements).

Les résultats de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.621.961,41 euros et un déficit d'investissement de 183.410,94 euros.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique ainsi présenté.

Le maire revient dans la salle.

4ème point de l'ordre du jour : **AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2025**

Le maire laisse la parole à David LEGROS qui indique que, comme relevé sur le compte financier unique, les résultats cumulés 2025 sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de 1.621.961,41 euros,

Investissement : déficit de 183.410,94 euros.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 183.410,94 euros à la section d'investissement et 1.438.550,47 euros à la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

5ème point de l'ordre du jour :
BUDGET PRIMITIF 2026

Le maire laisse la parole à David LEGROS qui présente le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit dans chaque section :

- Section de fonctionnement : 3.654.550,47 euros,
- Section d'investissement : 1.733.410,94 euros.

Il rappelle que le budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et au niveau du programme en investissement.

Les programmes de la section d'investissement sont :

- réfection bâtiments : 50.000 euros,
- réfection école Pierre Ernst pour 750.000 euros,
- réfection voirie et équipements : 50.000 euros,
- aménagement voirie cité Moselly : 500.000 euros
- des petites opérations mobilières et immobilières pour 50.000 euros.

La commission des finances, lors de sa séance du 25 février 2026 propose, à l'unanimité, au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté.

6ème point de l'ordre du jour :
VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de voter les taux des impôts locaux, soit taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation est voté mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il propose de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 17,76%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,44%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,49%

Et charge le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

7ème point de l'ordre du jour :
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Dans le cadre des travaux pour la rénovation énergétique des écoles primaire et maternelle à Carling une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion du marché correspondant.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

LOT 1 Ventilation/Plomberie : société Gabriel JEANNOT sise 55 voie Principale à 57450 HENRIVILLE

LOT 2 Charpente bois et couverture : pas d'offre

LOT 3 : Menuiseries extérieures PVC : société FMS Lorraine sise zone commerciale à 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

LOT 4 Plâtrerie/Peinture : société DESSA Plâtrerie sise 138 rue de Vallières à 57463 METZ

LOT 5 Métallerie Serrurerie : société STARCK sise 1 route de Bouzonville à 57320 CHATEAU ROUGE

LOT 6 Démolition/Gros-œuvre : société HLC construction sise zone Ariane à 57400 BUHL LORRAINE

LOT 7 ITE/Enduit : société ZF FACADE sise 4 rue des Bruyères à 57550 PORCELETTE

LOT 8 Electricité : société COME sise 11 rue des Potiers d'étain à 57070 METZ

Aucune offre n'a été remise pour le lot 2 Charpente bois et couverture, la procédure concernant ce lot est infructueuse. Ce lot est donc déclaré sans suite et relancé de gré à gré avec une entreprise conformément à l'article R 2122-2 3° du Code de la commande publique.

La société OBRINGER Toiture sise 1 rue de l'Etang à 57151 MARLY a fait une offre à 38.299,79 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :

LOT 1 Ventilation/Plomberie : société Gabriel JEANNOT pour un montant total de 129.949,06 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 115.920,26 € HT
- ☒ PSE1 pour un montant de 11.747,20 € HT
- ☒ PSE2 pour un montant de 2.281,60 € HT

LOT 3 Menuiseries extérieures PVC : société FMS pour un montant total de 98.066,28 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 96.866,28 € HT
- ☒ PSE3 pour un montant de 1.200,00 € HT

LOT 4 Plâtrerie/Peinture : société DESSA pour un montant total de 106.140,40 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 103.808,00 € HT
- ☒ PSE2 pour un montant de 2.332,40 € HT

LOT 5 Métallerie Serrurerie : société STARCK pour un montant total de 41.776,00 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 13.776,00 € HT
- ☒ PSE1 pour un montant de 28.000,00 € HT

LOT 6 Démolition/Gros-œuvre : société HLC Construction pour un montant total de 75.159,00 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 72.759,00 € HT
- ☒ PSE1 pour un montant de 400,00 € HT
- ☒ PSE2 pour un montant de 2.000,00 € HT

LOT 7 ITE/Enduit : société ZF FACADE pour un montant total de 142.865,00 € HT

- ☒ Offre de base pour un montant de 141.000,00 € HT
- ☒ PSE1 pour un montant de 65,00 € HT
- ☒ PSE2 pour un montant de 1.800,00 € HT

LOT 8 Electricité : société COME pour un montant total de 37.417,62 € HT

LOT 2 : Charpente bois et couverture : société OBRINGER pour un montant total de 38.299,79 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 45.

CARLING le 11 mars 2026

Le Maire,

 